L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 27 AOUT 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi.
Par an, $4; par semestre, $2.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page [illegible] paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles [illegible].

Les annonces au carré, [illegible] $20 est le [illegible].

Les personnes [illegible] annonces [illegible] avec elles; mais dans aucun cas, cet [illegible] sera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées en [illegible].

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront présentés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS: MARDI MATIN, 27 AOUT.

☞ Pour la liste des navires et vaisseaux arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif — à la Bourse des Négociants et des Encanteurs deux terrains situés dans le quatrième district, à l'angle des rues Washington et [illegible], et l'autre à la rue Washington, ensuite, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, de plus, à 10 heures 1/2, à l'entrepôt du Shérif, rue Jefferson, — au No 16 rue Dauphine, les meubles et effets contenus dans la dite maison.

Par Hois, Blehm et Co. — à leur salle d'encan, grande vente de marchandises sèches et chapeaux, chemises grises blanches et mérinos; payables moitié en billets de ville pris au pair.

Par E. Roger & Co. — à leur salle d'encan, marchandises sèches étrangères et du pays.

Par Montgomery Bros et Co., — à leur salle d'encan, vente régulière de beaux chevaux de selle et de trait, beaux mulets, vaches laitières, wagons, buggies, etc.

Par H. Spire & Co., — à l'Arcade Auction House, rue des Magasins No 36, à côté de l'Hôtel St-James, bottes, souliers, marchandises sèches et habillements, sans aucune réserve.

Par Vincent & Co., — au No 18 de la rue de Chartres, marchandises sèches étrangères et du pays, chapeaux de paye.

Par Hoffman & Martin, — au No 30 de la rue de Chartres, bottes, souliers et brodequins, sans réserve.

Par J. P. Beissan, — au Nos 49 et 51 de la rue Gravier, beurre, biscuits, cigares, eau-de-vie, whiskey, anisette, etc.

Par D. E. Murphy, — au No 47 de la rue des Magasins, vins, liqueurs, drogues, etc.

☞ Acheteurs vos combustibles et chocolats chez M. Ernest Verret, 93 Vieille Levée.

Meubles à l'encan par le shérif.

Aujourd'hui, à 10 heures A. M., au No 16 rue Dauphine, Second District, le Shérif procédera à l'adjudication d'un lot de meubles et d'effets.

Terrains de valeur à l'encan par le Shérif.

Nous appelons l'attention publique sur la vente à l'encan qui aura lieu aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, de deux terrains de valeur avec les améliorations qui s'y trouvent, situés rue Washington, entre Rousseau et Prieur, Quatrième District, l'un desquels forme l'angle de la rue Rousseau.

Pour les détails et les conditions voir aux annonces.

Grande vente de chaussures. — Aujourd'hui, à 10 heures, MM. H. Spire & Co., encanteurs, à 10 heures du matin, vendront [illegible] un grand assortiment de bottes, souliers, brodequins [illegible] de toutes les qualités, [illegible]. Vive Spire !

La Lettre du Général Sheridan au Général Grant.

Cette lettre que nous publions ci-dessous donnera lieu à beaucoup de commentaires. Nous pensons que le général est mieux fait de ne pas l'écrire. Un de nos confrères a déjà fait observer que dans la déclaration faite par le général que "selon toute probabilité, l'Etat de la Louisiane sera admis dans l'Union," les mots "selon toute probabilité" ne se conçoivent guères quand les votants noirs sont aux votants blancs dans la proportion de 2 à 1, ce qui ne peut laisser le moindre doute sur l'opinion des délégués à la convention et sur le caractère de l'œuvre qui sortira des délibérations de cette assemblée. Il est possible que cette déclaration renferme une autre pensée. Si cela est, nous avouons en toute humilité notre impuissance à la découvrir.

Nous ne découvrons pas mieux pourquoi le général dit que la presse de la Nouvelle-Orléans, les officiers publics et les chercheurs de places privés du droit de voto, lui ont été sans cesse opposés dans l'exécution de sa tâche, car les journaux ont employé toute leur influence pour décider les citoyens à aller se faire enregistrer, et les crimes ont fait tous leurs efforts pour faire relever de leur incapacité. Comment s'en plaindre, puisque cela pouvait qu'on prenait au sérieux les lois de reconstruction et qu'on désirait la rentrée dans l'Union. Le général eût-il eu mieux raison de se féliciter, s'il n'eût trouvé dans les registres que des noms d'affranchis ou de Radicaux blancs, coureurs de places ? Quant aux officiers civils dont il se plaint, nous ignorons entièrement ce que cela veut dire, car ces officiers, de crainte de destitution, se gardaient bien de faire de l'opposition.

Le général se plaint aussi des bruits qui couraient chaque jour sur son rappel ou son remplacement, comme affaiblissant son autorité. Cela en effet aurait pu avoir lieu, mais il n'en a rien été, puisque c'est au beau milieu de ces rumeurs que le général a lancé son ordre le plus énergique, l'ordre qui réajustait le conseil de ville en renvoyant 22 de ses membres sur 24. Il nous semble que ce réajustement n'annonçait pas la faiblesse. Et c'est même après avoir reçu l'ordre de sa révocation adressé par le général Grant, que le général Sheridan a révoqué trois des officiers de ville les plus estimés.

Le général oublie qu'il a été loué pour plusieurs de ses actes. Nous pourrons rappeler entre autres l'ordre par lequel il substituait un bureau de commissaires de levée aux deux anciens bureaux qui étaient en conflit. Nous avons approuvé, sans hésitation, le dernier qui était de sa création et qui certainement lui a fait honneur. Si le général se fut borné à cela, tout le monde eut été content.

Nous voyons qu'il dit dans sa lettre qu'il a exécuté la loi comme un ordre. Mais la loi ne lui disait pas de destituer tout le monde; la loi lui permettait seulement de destituer en cas de besoin. Il nous est difficile de trouver dans cette loi, l'ordre de destituer les hommes capables et honorables et qui n'empêchaient en rien l'œuvre de reconstruction, comme le voyer, l'avocat de ville et l'assistant avoué de ville. De quoi ces messieurs étaient-ils coupables ? En quoi faisaient-ils obstacle aux lois de reconstruction ?

Enfin le général termine en se plaignant du général Rousseau.

QUARTIER GÉNÉRAL DU 5e DIST. MILITAIRE, Nlle Orléans, Le, 3 août 1867.

Au général U. S. Grant, commandant les armées des Etats Unis, Washington, D. C.

Général,—J'ai l'honneur de vous soumettre pour votre information ce qui suit :

L'Etat de la Louisiane est enregistré suivant l'acte du Congrès du 2 mars 1867 et les actes supplémentaires. [illegible]

Le nombre des votants enregistrés sera peu [illegible] Selon toute probabilité l'Etat rentrera dans l'Union.

En faisant faire cet enregistrement je n'ai éprouvé aucune opposition de la part de la masse du peuple; au contraire, j'ai trouvé dans les masses beaucoup d'empressement et d'encouragement; mais j'ai rencontré de l'opposition et la rigueur dans la presse de la ville de la Nlle Orléans et parmi les officiers civils et les chercheurs de places [illegible].

Le plus grand obstacle que j'ai éprouvé vient des bruits continuels de mon rappel, bruits [illegible] [illegible]

[illegible]

Je suis, général, très respectueusement votre obéissant serviteur,

P. H. SHERIDAN,
Maj. Gén. de l'armée des E.

Académie de Musique. — L'ouverture de ce théâtre aura lieu lundi soir, 2 septembre, après une réparation générale. On verra les "La Belle Carnaval Ethiopien," [illegible] dans la troupe [illegible]. [illegible]

Les IRRÉGULARITÉS DE LA POSTE. — Nous recevons assez souvent des plaintes de nos abonnés des campagnes sur l'irrégularité du service postal. Nous pouvons leur assurer que les retards et les omissions ne proviennent en aucune façon de nos bureaux. Les journaux sont mis sous bande à l'adresse de chaque abonné et envoyés à la poste avant l'heure réglementaire. Nous savons, par des renseignements sûrs, que dans quelques bureaux de poste les journaux des abonnés sont souvent détournés de leur destination; soit qu'il y ait défaut de surveillance, soit pour toute autre cause. Il y a des visiteurs, dans les villages où l'on va prendre les bains de mer, qui ne se gênent pas pour déchirer les bandes de journaux qui ne leur sont pas destinés, soit dans le bureau de poste, soit dans les hôtels. Nous ne pouvons que signaler le fait. C'est aux abonnés eux-mêmes à réclamer auprès de leurs maîtres de poste et à veiller à ce que des étrangers ne s'emparent pas du journal qui leur est adressé.

DUEL DE M. P. ALHAIZA. — Nous trouvons ce qui suit dans une lettre adressée de Paris à notre confrère de *L'Epoque* :

"Le début a été rude, la terreur était réelle, chez les femmes surtout. On ne pouvait parler de la Nlle-Orléans à un artiste sans lui inspirer un grand effroi. Cela provenait surtout de certain article d'un journal de théâtre rédigé par M. Charles Desolmes, lequel conseillait vivement aux artistes de ne plus s'exposer aux dangers dont d'autres ont été victimes. C'était le droit de M. Desolmes, quoiqu'un seul accident soit survenu, pendant quarante ou cinquante années d'exploitation de votre théâtre français; mais ce droit, il l'avait outrepassé, en écrivant, le 11 novembre 1866, que M. Paul Alhaiza avait abandonné ses artistes au moment du danger, en les confiant à un navire condamné. Ceci était plus qu'une calomnie, c'était une cruauté.

En arrivant à Paris, M. Paul Alhaiza, accompagné de deux témoins, s'est rendu auprès de M. Desolmes et lui a demandé une satisfaction qui, d'abord, lui a été refusée. Cependant l'affaire s'étant aggravée dans cette entrevue, M. Desolmes consentit au duel. La rencontre a eu lieu le mardi 23 juillet, au bois du Vésinet —armé, le pistolet—distance, 25 pas, tir au commandement et simultané. M. Desolmes a été atteint légèrement à la cuisse; sa balle s'est perdue.

M. Paul Alhaiza s'est trop bien fait apprécier, à la Nouvelle-Orléans, comme un homme de cœur dans toutes les acceptions du mot pour que nous ayons besoin de relever l'accusation dont M. Desolmes s'était rendu coupable à son égard. Nous comprenons néanmoins la juste indignation qu'a dû ressentir notre jeune directeur en se voyant imputer, devant un public qui ne le connaissait pas, une action qui eût été une insigne lâcheté. Nous ne pouvons imaginer les motifs qui ont poussé son adversaire à lancer une odieuse imputation contre laquelle protestaient toutes les circonstances de la cause. Lors même, en effet, que M. Alhaiza n'eût pas eu à bord de l'*Evening Star* tous les membres survivants de sa famille et ses amis les plus chers, est-ce que le simple bon sens ne disait pas qu'un directeur qui avait dépensé une somme considérable pour l'organisation d'une troupe lyrique et dramatique sur laquelle il fondait les plus belles espérances n'eût jamais consenti à laisser embarquer cette troupe s'il eût eu le plus léger soupçon sur la solidité du steamer auquel il la confiait. Comment d'ailleurs eût-il été le seul à se méfier d'un bâtiment sur lequel des centaines d'autres passagers s'embarquaient avec confiance. L'accusation lancée contre M. Alhaiza était plus qu'absurde, elle était insensée. Cette fois le sort a été juste, et le calomniateur a été puni. Les nombreux amis de M. Alhaiza ont appris avec la plus vive satisfaction qu'il est sorti sain et sauf de cette nouvelle épreuve.

Collège de la Louisiane.

Examen et Distribution des Prix.

Retardée jusqu'à la fin de l'année scolaire, à une époque où un grand nombre de familles ont quitté la Nouvelle-Orléans pour aller chercher un séjour plus frais sur les bords ombragés du lac ou sur les rives du golfe caressées par la brise de mer, la cérémonie de la distribution des prix aux élèves du Collège de la Louisiane n'en a pas moins eu lieu avec un grand éclat. Elle avait été précédée par quatre jours d'examen, pendant lesquels, parents, amis et critiques avaient pu assister aux interrogatoires des élèves, grands et petits, sur toutes les questions se rattachant aux différentes branches d'enseignement. On a remarqué la facilité avec laquelle les élèves répondaient, et on a eu, principalement dans les examens des hautes classes, la preuve de l'excellence de la méthode employée et de la portée donnée à l'enseignement supérieur. Ces séances ont donné pleine satisfaction aux assistants; elles font le plus grand honneur à la direction du colonel Ferrier et au zèle et à l'instruction des professeurs distingués qui l'assistent.

Revenons maintenant à la distribution des prix. Elle a eu lieu samedi soir, 24 août, dans la salle de l'Opéra. Le nombre croissant des élèves rendait nécessaire l'usage d'un local assez spacieux pour pouvoir contenir tous les invités. La salle était donc brillamment garnie, et les mères et les sœurs des élèves n'avaient eu garde de manquer au rendez-vous. Les exercices ont commencé par la récitation de différents morceaux en anglais et en français. On a passé ensuite aux compositions originales faites par leurs auteurs, et elles ont été suivies de divers exercices dramatiques.

Voici le programme des divers morceaux :

Remerciement aux familles, composé par M. A. Sbisa.

Le Devoir, composé par M. W. Voorhies.

L'Exposition universelle, composé par M. J. Hopkins.

L'utilité des langues anciennes, composé par M. A. Francez.

The Harmony of the Moral World, composé par M. B. King.

Le Patriotisme, composé par M. E. Andry.

The Punishment of National Crimes, composé par M. F. King.

L'Emulation, composé par M. G. Bonnafon.

Fragment du *Lion Amoureux*, de Ponsard.

A Man with a carpet bag, 1 acte.

La Vieille Garde, 1 acte.

The Secret, 1 acte.

Scènes de l'*Avare*, Molière.

Nous ne donnerons pas un compte-rendu détaillé de chacun de ces morceaux; nous nous contenterons de féliciter chacun des jeunes auteurs sur la simplicité et la sobriété de leur style, sur leurs idées marquées au cachet du bon sens et de la saine raison, et enfin sur leur débit. Quant aux exercices dramatiques ils ont obtenu beaucoup de succès. On a regretté qu'un deuil de famille inattendu ait écarté de la scène un des jeunes garçons qui devaient jouer un rôle important dans les scènes de l'*Avare*. Les divers actes dramatiques en français et en anglais ont, néanmoins, bien marché, et ont valu de chaleureux applaudissements aux jeunes acteurs.

Les prix ont été ensuite distribués aux lauréats; nous regrettons que l'espace dont nous pouvons disposer ne nous permette pas d'en reproduire la liste. Le colonel Ferrier a eu heureusement l'idée de faire imprimer sous forme de brochure cette intéressante nomenclature précédée des différentes compositions émanant des élèves du Collège. Les familles des élèves en auront toutes un exemplaire.

Nous terminerons ce bref compte-rendu en annonçant que la réouverture des classes au Collège de la Louisiane est fixée au 2 septembre prochain, c'est-à-dire à mardi. Les élèves trouveront, sans doute, les vacances un peu courtes, mais les circonstances sont critiques, jamais l'adage américain « time is money » n'a eu plus d'à-propos; chaque jeune homme doit avoir hâte de terminer son éducation et d'acquérir les connaissances qui doivent le mettre à même non seulement de se suffire à lui-même, mais encore d'être utile aux siens.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES. — Nous appelons l'attention des familles sur l'annonce de Mme V. Carnatz, directrice de l'Institution située à l'encoignure des rues Prytania et Première. Situé au milieu du *Garden District*, cet établissement offre tous les avantages qu'on peut désirer pour le bien-être des élèves, bâtisses spacieuses et aérées, jardins, vastes cours, &c.

Madame Carnatz s'est assuré le concours des professeurs les plus distingués pour l'enseignement des sciences, des langues et des arts d'agrément, tels que la musique, le chant, le dessin, etc. Rien ne sera négligé par l'habile directrice de cette institution pour l'éducation intellectuelle et morale de ses élèves.

INSTITUT ST-CHARLES. — [illegible]

[illegible]

NOUVELLES MARITIMES.

Le steamer Aurora, parti de New York, est arrivé à Belmont le 17 août, pour y débarquer [illegible]. [illegible], 2 août—Arrivé, brick Octon, Nouvelle-Orléans.

[illegible], 3 août—Arrivé, navire Focon, Nouvelle-Orléans.

[illegible], 2 août—Arrivé, barque Rosario, Nouvelle-Orléans.

Boston, 19 août—Arrivé, navire Artisan, Nouvelle-Orléans.

[illegible], 23 août—Arrivé, barque Florinda, [illegible].

Philadelphie, 23 août—Arrivé, steamer Tioga, Nouvelle-Orléans.

NOUVELLES DES PAROISSES.

On lit dans l'*Avant-Coureur* :

St Jean Baptiste.

Nous avons à signaler de nombreux cas de fièvres intermittentes, quelques cas d'une fièvre pernicieuse dont les effets sont redoutables. Il règne évidemment parmi nous une influence morbide qui n'a pas pris encore un caractère bien défini, mais doit inspirer des précautions et des ménagements dans le régime de la vie. Un nègre a succombé mardi, chez M. Pierre Rousset, après quelques heures d'une maladie qui présentait tous les symptômes du choléra. Des cas sporadiques, tels que ceux que nous avons eu le regret de constater déjà, doivent dicter la prudence et non causer l'effroi.

STE-MARIE.

Quelques habitants des Attakapas, — entre autres MM. J. B. Price, Dr., A. Dupérier, J. Lloyd Lewis, D. Caffery et colonel D. Dennet, —ont tenu dernièrement une conférence dans laquelle ils ont résolu de fonder une société ayant pour but de diviser les domaines attakapiens, aujourd'hui presque sans valeur, en petites fermes qui seraient vendues à terme. Une banque annexée à la société permettrait d'aider les acquéreurs à exploiter le sol. L'idée est parfaite et aurait dû venir plus tôt. Enfin, mieux vaut tard que jamais.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE. — 24 août.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, Opticien. Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	78 degrés
Midi	85 "
3 heures P. M.	84 "
6 heures P. M.	83 "

L'ORDONNANCE SUR LE PAIN.—A partir du 1er septembre, l'ordonnance No 5,379 qui règle le poids du pain sera rigoureusement exécutée. Chaque boulanger sera requis d'enrégistrer son nom et d'imprimer une marque particulière sur le pain qu'il fait pour la vente. Une inspection rigide sera faite et toute infraction à l'ordonnance aura pour résultat la confiscation de toute la fournée au profit des diverses maisons d'orphelins de cette ville. Nous ne doutons pas du bon effet de l'ordonnance et il nous semble déjà voir les pains plus gros.

RAPPORT MORTUAIRE.—Dans la journée du 25 il y a eu 14 décès causés par la fièvre jaune, et 15 dans la journée du 26. Il y en a eu 39 provenant de maladies ordinaires, en tout pour deux jours, 70.

CONDAMNATIONS A LA PREMIERE COUR DE DISTRICT. — F. Williams a été condamné à 12 mois de travaux forcés au Pénitencier pour avoir volé $7 à Mme Frederica Burger.

Pour avoir volé 9 chaises et 4 scies de main, Armand Wedstead a été condamné à 6 mois de travaux forcés au Pénitencier.

Condamné à 2 années de la même peine, Henry Smith, pour avoir volé $50 à M. A. Rhue.

A 3 mois de prison, Westley Jordan (c), pour avoir assailli Levy Cooper.

EXPLOSION D'HUILE DE CHARBON. — La maison de M. A. Zimmermann a failli être détruite par l'imprudence d'une jeune fille qui, ayant répandu de l'huile sur des copeaux pour allumer le feu, a causé l'explosion de la cantine contenant l'huile. La jeune fille a été si terriblement brûlée qu'elle ne s'en remettra pas, dit-on. Quant à l'incendie, on a pu l'éteindre avant qu'il eût causé un dommage sérieux.

ACCUSATION DE VOL.—Cornelius Wall (c) du bureau des affranchis, a fait arrêter un nommé John West qui lui aurait pris dans sa poche, à la gare de Jackson, un porte-monnaie ayant $73 en billets des Etats-Unis, une traite de $680 sur le Bureau des affranchis à Louisville, deux billets de chemin de fer évalués à $12 et d'autres papiers de valeur. L'affaire est fixée au 28 et le prévenu a été mis sous caution de $1000 pour comparaître.

LA NOUVELLE REGLE SUR LE JURI.—Le juge Thomas ayant été obligé hier de renvoyer des citoyens auxquels on avait refusé l'enregistrement sur la liste des votants, s'est vu dans l'obligation de renvoyer tous les autres qui devaient composer le jury. Le juge se donne ainsi le temps de réfléchir sur la valeur du nouveau règlement imposé par le général Sheridan.

LE CORPS D'UNE FEMME NOYÉE.—Hier soir, M. Cohn, demeurant rue de Chartres, No 73, a rapporté qu'une femme noyée avait été trouvée par un M. Pierre sur le fleuve, à environ 37 milles en bas de la ville. Elle avait une robe de mousseline de couleur, un surtout de soie noire, un chapeau de soie noire avec des rubans rouges et un malakoff. M. Pierre a recueilli trois bagues d'or et une paire de boucles d'oreilles en or qu'elle avait sur elle. Elle a été enterrée sur la rive près de l'endroit où elle a été trouvée. Nulle enquête n'a été faite sur le corps. M. Cohn peut douter d'autres informations. On suppose que c'est la femme nouvellement mariée, Mme Burkhardt, qui était tombée accidentellement, dimanche dernier, du ferry dans le fleuve, du côté d'Alger, avec son mari. On avait pu retirer à temps M. Burkhardt, mais non la femme.

VOLS.—Des voleurs sont entrés dans le café de M. Beckman, au coin des rues Seconde et Water, hier soir, et ont pris du tabac et de cigares et $8.

On a volé aussi $152 chez M. Fred. Osborne, rue Soraparu No 50, Quatrième District, hier matin. Il y avait 15 ou 16 billets de ville de $20 et le reste en billets de $10.

VOL DE TABAC.—L'étal de tabac de D. Dussow au marché à la viande, a été attaqué dimanche soir à neuf heures par des voleurs qui l'ont ouvert et y ont pris une caisse de tabac et une boîte de pipes. Les voleurs ont été découverts et poursuivis par l'officier Rhodes qui n'a pu les atteindre. Néanmoins, pour courir plus vite, ils ont jeté la boîte de pipes que l'officier a ramassée.

Le *Moniteur* du 8 termine ainsi le compte-rendu de la distribution des prix du concours général :

S. A. I. le Prince Impérial a remis elle-même leurs couronnes aux trois élèves qui ont remporté les trois prix d'honneur de mathématiques spéciales, de philosophie et de rhétorique ainsi qu'aux élèves dont le nom était proclamé le premier dans la classe de mathématiques élémentaires et dans celles de seconde, de troisième et de quatrième. Son Altesse Impériale a embrassé les jeunes lauréats en plaçant la couronne sur leur tête, et chaque fois l'émotion et la reconnaissance sympathique de l'assistance se manifestaient par des applaudissements prolongés.

Après la distribution des récompenses, le ministre a levé la séance, et le Prince Impérial s'est retiré au milieu des acclamations les plus vives et aux cris répétés de *Vive le Prince Impérial ! vive l'Empereur !*

Un grand dîner a réuni, au ministère de l'instruction publique, les hauts dignitaires et les principaux lauréats.

A la fin du repas, M. le ministre a porté le toast suivant :

"Messieurs,

"Voici une journée que l'Université doit marquer, comme dit le poète, *candido lapillo* (d'un caillou blanc). Terminons-la par un toast au souverain.

"Je porte, messieurs, la santé de l'Empereur, qui nous a donné, ce matin, une preuve touchante de sa confiance :

"De l'Impératrice, qui veut que son fils soit virilement élevé,

"Et du Prince Impérial, qui nous a tous ravis, élèves et maîtres, par sa grâce charmante, et qui, à partir de ce jour, par la volonté de l'Empereur ainsi que par l'accueil enthousiaste qu'il a trouvé parmi vous, est devenu ce qu'a été le grand Condé, l'élève de l'Université."

Le soir une nombreuse réception a eu lieu au ministère.

La Commission pour la Statue de Voltaire.

Le *Journal de Paris* apprécie ainsi sa composition :

"En premier lieu, elle est inondée de saint-simoniens. Si vous cherchez au juste ce qu'a été le saint-simonisme avec son besoin d'hiérarchie, ses prétentions révélatrices, ses mystères renouvelés d'Eleusis, ses jaquettes bleues et son père suprême, vous trouverez que ç'a été une réaction, mêlée de sublime et de grotesque,—un millième de sublime et 999 millièmes de grotesque,—contre l'esprit du dix-huitième siècle et Voltaire. Le grand homme qui a inventé Panglos, n'eût pas chanté *laudes* au Père Enfantin ! Et c'est Enfantin II, M. Arlès-Dufour, aidé de quelques fils et disciples, qui se donne maintenant des airs d'élever une statue à Voltaire! Fi! cela dégoûterait à tout jamais des statues, si je ne pensais depuis longtemps qu'il n'existe qu'un monument qui soit digne d'un écrivain de génie, les œuvres plus éternelles que l'airain qu'il laisse à la postérité.

"Je vois aussi dans la liste du comité quelques dignitaires éminents du gouvernement impérial. Excellés aujourd'hui sous la bannière de Voltaire, ont-ils tous usé depuis dix ans des charges dont ils sont revêtus et des prérogatives qu'elles confèrent pour essayer de nous obtenir quelque petit adoucissement aux lois de 1850 et 1852 sur la presse, l'imprimerie et le colportage? Il n'en est pas un seul qui en ait eu seulement l'idée. Quel droit ont-ils donc de conduire l'apothéose de Voltaire? Il est vrai qu'ils sont athées; mais l'athéisme n'est pas une vertu civique suffisante, surtout chez ceux qui n'en ont pas d'autre. Si Voltaire pouvait ressusciter le jour de l'érection de sa statue, il ferait un joli carnage des messieurs en habit brodé que le directeur politique du *Siècle*, M. Havin, vient de charger de présider, pêle-mêle à cette étonnante cérémonie.

La composition de cette commission est aussi critiquée à un autre point de vue par la *Nain Jaune*.

"Le *Siècle* a publié la liste des personnes choisies par lui pour faire partie de la commission chargée d'ériger une statue à Voltaire. Cette liste pourrait être critiquée à plus d'un point de vue. N'est-il pas surprenant, par exemple, d'y rencontrer les noms notoirement saint-simoniens de MM. Arlès-Dufour et Michel Chevalier ? MM. Guéroult et Louis Jourdan aussi ont été saint-simoniens, M. Louis Jourdan est rédacteur du *Siècle*, il était difficile de l'éliminer. Quant à M. Guéroult, M. Havin aura voulu faire galanterie à un collègue. Mais pas d'excuse pour MM. Arlès-Dufour et Michel Chevalier. Les saint-simoniens se sont mis à la tête de la grande réaction mystique contre Voltaire. Ils l'ont diffamé, calomnié, ils ne l'ont même pas compris ou plutôt ils ont compris qu'ils avaient en lui un terrible adversaire de leurs mystifications sentimentales et de leurs farces religieuses. Que viennent-ils se mêler de lui dresser une statue, et de prendre part à une manifestation populaire en son honneur ? Les saint-simoniens ont, partout, dans les conseils officiels, dans la haute banque, dans la grande industrie. Ils ont des positions, ils sont millionnaires, ils ont eu tous le crédit en coupe réglée, ils sont fiers les souvenirs de fonds de l'emprunt. Ces doux ne doivent, leur suffire; qu'ils laissent aux voltairiens le soin de ses statues. Les exécuteurs testamentaires d'Enfantin n'ont que faire de l'idée voltairienne. MM. Arlès-Dufour et Michel Chevalier ! Pourquoi pas aussi MM. Emile et Isaac Pereire?"

—Le préfet de la Seine a visé hier la visite du duc de Coimbra, frère du roi de Portugal, accompagné du duc de Loulé et du vicomte de [illegible]. [illegible] le préfet de la Seine a reçu [illegible] [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Correspondance entre le Président et le gén. Grant.

Lettre du général Rousseau au gén. Grant.

Londres, 26 août.—Consolidés 94 1/16. Bons, 73 5/8.

Liverpool, 26, au soir. — Coton clos inactif à une baisse de 1/8 sur les qualités américaines. Middling uplands 10 1/2; middling Orléans 10 7/8. Vente de 8000 balles.

Richmond, 26—Le général Schofield a ordonné que les lois sur les pauvres soient mises en vigueur à l'égard de ceux auxquels le Bureau des affranchis a cessé de donner des rations. Par cette décision, tous les noirs vagabonds qui s'étaient réfugiés dans les villes de la Virginie après la guerre, seront renvoyés dans leurs comtés respectifs où ils sont citoyens. Les blancs pauvres seront traités de la même manière.

L'affaire du nègre canadien qui avait demandé réparation de ce que les propriétaires du steamer Hatteras lui avaient refusé une cabine de première pour son passage à cause de sa couleur, a été décidée par le commissaire des Etats-Unis Mahoon ce matin. Il a décidé que le bill des droits civils ne s'appliquait qu'aux citoyens américains et que les étrangers ne pouvaient l'invoquer.

Vicksburg, 26—Descendu, le Commonwealth, à 9 h. P. M.

Baltimore, 26—Coton plat, mais sans changement.

Washington, 26—L'excitation qu'a éprouvée la Bourse au sujet de l'or a été causée par un article du National Intelligencer de ce matin, qui renouvelle une vieille histoire des membres du cabinet qui, en vue de la ténacité de Stanton, avaient formellement mis leurs offices à la disposition du Président. Il n'y a aucune probabilité de changement dans le cabinet pour le moment.

New York, 26—Farine 7 10; blé plat et en baisse. Coton en baisse; vendu 500 balles à 27 1/2 à 28.

Quebec, 26—L'archevêque catholique de ce diocèse est mort hier.

Washington, 26—Une immense foule a assisté à la défaite des Nationaux, par les Mutuels de New York. Le président est venu et a été reçu avec des applaudissements empressés.

Le Revenu de l'intérieur a touché aujourd'hui $836,000.

Une lettre particulière du Fort Hays dit qu'une compagnie de cavalerie a perdu 21 hommes du choléra.

New York, 26—Arrivé le steamer Nevada en 5 jours et 21 heures de Greytown. C'est le plus court passage connu.

Louisville, 26— Farine plate; superfine $7, nouvelle No 1 $10. Maïs inactif à 100. Coton nominal à 24 1/2.

St Louis, 26—Tabac actif et très ferme. Farine inactive à 7 50. Extra à 8 00. Blé lourd, de choix en baisse de deux à 3 c.

Cincinnati, 26—Coton plat et nominal à 25 1/2. Bacon ferme. Epaules 12 1/4. Saindoux 12 3/4.

Savannah, 26.—Coton plat avec peu de demande à 25 1/2.

Mobile, 26—Vendu 56 balles. Demande légère. Les détenteurs sont plus disposés à réaliser. Bas Mid. 23 1/2 à 24. 43 balles de coton nouveau ont été reçues jusqu'à présent.

Augusta, 26. — Coton calme. Vendu 6 balles à 24. Reçu, 76 balles. Grande pluie, hier soir et aujourd'hui.

Hôtel de l'Exécutif.
Washington, D. C. 17 août 1867.

Mon cher Monsieur,

Avant que vous adressiez les instructions nécessaires pour mettre à exécution l'ordre ci-inclus, je serais bien aise de connaître votre avis sur les dispositions que l'ordre concerne.

Votre, &c. ANDREW JOHNSON.

Général U. S. GRANT,
Secrétaire de la Guerre par intérim.

Hôtel de l'Exécutif.
Washington, D. C. 17 août 1867.

Le Maj. Gén. Geo. H. Thomas est, par la présente, assigné au commandement du 5e District militaire créé par l'acte du Congrès du 2 mars 1867.

Le Maj Gén. Sheridan est, par la présente, assigné au commandement du département du Missouri.

Le Maj Gén. S. Winfield Hancock est, par la présente, assigné au commandement du département du Cumberland.

Le secrétaire de la guerre par intérim donnera les ordres nécessaires pour l'exécution de cet ordre.

ANDREW JOHNSON.

Quartier Général de l'armée des E. U.
Washington, D. C. 17 août 1867.

A Son Excellence Andrew Johnson, président des Etats Unis.

Monsieur—Je reçois votre ordre de cette date relatif etc.... disant: "Avant de donner vos instructions etc." (suit la répétition de ce qui précède).

Je profite avec plaisir de cette invitation pour vous engager avec instance, insistance, insistance au nom du peuple qui a sacrifié des centaines de milliers de vies loyales et des centaines de millions de piastres pour préserver l'intégrité et l'union de ce pays, à ne pas persister dans cet ordre. C'est indubitablement le vœu exprimé du pays que le général Sheridan ne soit pas révoqué de son commandement actuel. Nous sommes dans une république où la propriété du peuple est la loi du pays. Je vous supplie d'entendre sa voix.

Le général Sheridan a accompli ses devoirs civils avec fidélité et intelligence. Son rappel ne sera regardé que comme un effort pour mettre en brèche les lois du Congrès. Ce sera hier-prêté par l'élément non reconstruit dans le Sud, par ceux qui ont fait tout ce qu'ils ont pu pour renverser le gouvernement par les armes, et qui veulent être aujourd'hui le seul élément consulté quant à la méthode de restaurer l'ordre, comme un triomphe. Cela les encouragera à renouveler leur opposition à la volonté des masses loyales, croyant qu'ils ont l'Exécutif avec eux.

Les services du général Thomas en combattant pour l'Union lui donnent droit à quelque considération. Il a souvent protesté contre l'intention qu'on aurait de lui assigner l'un ou l'autre des districts militaires et particulièrement celui du général Sheridan qu'il ne veut pas relever.

Le général Hancock ne devrait pas être rappelé de là où il est. Son département est si compliqué qu'un nouveau commandant n'y comprendra pas tout de suite. Il y a des raisons militaires, pécuniaires et par dessus tout patriotiques pour que cet ordre ne soit pas maintenu.

Je demande la permission de vous référer à une lettre marquée "particulière" que j'adressai au Président quand je fus pour la première fois consulté sur l'objet du changement dans le département de la guerre. Elle concernait cette révocation et j'espérais qu'elle l'empêcherait.

J'ai l'honneur d'être avec grand respect,
Votre obéissant serviteur,
U. S. GRANT,
Général de l'armée des E.-U.,
Secrétaire de la guerre par intérim.

Hôtel de l'Exécutif, Washington, D. C. 19 août 1867.

Général—J'ai reçu votre communication du 17 du courant, et je vous remercie de la promptitude que vous avez mise à me faire connaître vos vues sur les changements dont il est question dans mon ordre de cette date. Quand j'ai dit dans ma communication non officielle du 17 que je serais bien aise de connaître toutes considérations que vous jugeriez bonnes à ce sujet, ce n'était pas mon intention de vous demander un rapport formel, mais de vous inviter plutôt à me donner verbalement les raisons d'intérêt public qui dans votre opinion rendraient l'ordre inopportun. Cependant, comme vous avez renfermé vos considérations dans une communication écrite, il est bon que j'fasse une réplique.

Vous me pressez de ne pas insister sur l'ordre en remarquant que c'est, à ce que vous supposez, le vœu exprimé du pays que le général Sheridan ne soit pas relevé de son commandement actuel.

Si je sais les efforts qui ont été faits pour retenir le général Sheridan dans le commandement du 5e District militaire, je ne sache pas que la question ait été soumise au peuple lui-même, pour qu'il l'ait décidée. Il serait certainement injuste pour l'armée d'assurer que dans l'opinion de la nation il n'est qu'un seul capable de commander les Etats de la Louisiane et Texas et que s'il était rappelé pour quelque cause que ce fût, aucun autre général au service militaire des Etats-Unis ne pourrait le remplacer.

Le général Thomas que j'ai déjà désigné comme son successeur est très connu du pays, ayant gagné des lauriers et d'honorables distinctions sur les champs de bataille. Depuis, dans l'exécution de ses devoirs très graves de commandant du département, il a montré une grande aptitude, une sage discrétion et un ardent patriotisme. Il n'a pas manqué, dans les plus délicates circonstances, d'exécuter les lois, de préserver l'ordre, d'encourager la restauration de l'ordre civil et de favoriser autant que possible l'esprit de réconciliation. Son administration du département du Cumberland peut certainement être très avantageusement comparée à celle du général Sheridan dans le 5e district militaire. Là, les affaires paraissent être dans une situation de trouble et un amer sentiment d'antagonisme semble être résulté de la gestion du général Sheridan.

Le général Sheridan s'est rendu extrêmement odieux par la manière avec laquelle il a exercé même les pouvoirs conférés par le Congrès, et encore plus en usant d'une autorité non accordée par la loi et non nécessaire à sa pleine et entière exécution.

Son gouvernement a été, en fait, un gouvernement de tyrannie absolue, sans égard pour les principes de notre gouvernement ou la nature de nos institutions libres.

L'état de chose qui est résulté de la conduite qu'il a tenue a sérieusement troublé l'exécution harmonieuse, prompte et satisfaisante des actes du Congrès, et cela seul suffit pour justifier un changement.

Sa révocation en conséquence ne peut être regardée comme un effort pour battre en brèche les lois du Congrès, car l'objet est d'en faciliter l'exécution.

Cela ne peut pas être interprété par ceux qui ont tâché à renverser le gouvernement par les armes comme un triomphe, car comme des hommes intelligents qu'ils sont, ils doivent savoir que l'intérêt de l'ordre et de commandants militaires ne peut altérer la loi et que le général Thomas est aussi tenu que le général Sheridan de l'exécuter. Ils ne pourraient pas être non plus encouragés à renouveler leur opposition à la volonté des masses loyales, supposant avoir le Pouvoir Exécutif avec eux, car les antécédents du président et sa conduite pendant la guerre n'ont jamais été de nature à [illegible] [illegible] du Congrès.

Le Secrétaire [illegible]

Vous remarquez que "nous sommes dans une république où la volonté du peuple est la loi du pays," "que sa voix peut être entendue."

Oui, mais cette république est fondée, cependant, sur une constitution écrite. Cette constitution est la volonté combinée et exprimée du peuple et sa voix est une loi quand elle se conforme à la manière que cet instrument prescrit. Quand une de ces clauses instituées le Président général en chef de l'armée et de la marine, une autre requiert qu'il ait soin de faire exécuter les lois fidèlement.

J'ai écrit l'ordre, sujet de cette correspondance, en exerçant ainsi un pouvoir inhérent au chef de l'Exécutif, sous la Constitution; comme commandant en chef des forces de terre et de mer, je remplis un devoir requis de moi, par la volonté de la nation, tel qu'il est formellement déclaré, dans la loi suprême du pays.

Par son serment, l'Exécutif est obligé, du mieux qu'il peut, de protéger et défendre la Constitution; et bien qu'à une époque de grande excitation on puisse perdre cela de vue, c'est le devoir du Président, sans regarder à aucune conséquence pour lui-même, de tenir pour sacrées et d'exécuter toutes ces clauses. Toute autre conduite mènerait à la destruction de la république, car la Constitution une fois abolie, il n'y aurait pas de Congrès pour l'exercice des pouvoirs législatifs.

Il n'y aurait pas d'Exécutif pour voir si les lois sont fidèlement exécutées, pas de pouvoir judiciaire pour protéger les citoyens dans leur vie, leur liberté et leurs biens. L'usurpation suivrait inévitablement, et le despotisme serait établi sur le peuple en violation de sa volonté combinée et exprimée.

En conclusion, je ne puis voir aucune raison militaire, pécuniaire ou patriotique qui empêche de mettre cet ordre à exécution. Vous vous rappellerez que tout d'abord je n'ai pas considéré le général Sheridan comme le plus convenable officier pour commander le 5e district militaire. Le temps a fortifié ma conviction sur ce point et m'a conduit à la conclusion que des considérations patriotiques demandent qu'il soit remplacé par un officier qui, tout en exécutant la loi, donnera en même temps une satisfaction plus générale à toute la population blanche et noire, du Nord et du Sud.

Je suis, général, très respectueusement, &c.
ANDREW JOHNSON.

Général U. S. GRANT,
Secrétaire de la guerre par interim.

☞ Ce qui suit est la lettre du général Rousseau au général Grant, se défendant de l'accusation portée contre lui par le général Sheridan.

Hôtel St James, New York, 22 août 1867.

Général, les journaux de New York publient aujourd'hui ce qui passe pour être et ce que je regarde comme étant une lettre officielle du maj. gén. Sheridan à vous même, dans le courant de laquelle il dit : Je regrette d'avoir à accuser le brig. gén. L. H. Rousseau d'avoir visité mon commandement pour intervenir, sans autorité, dans mes devoirs et pour suggérer mon rappel.

Tout ce qui est dit sur la visite faite par moi et mon ingérence dans les devoirs du général Sheridan, est faux. Quant à avoir suggéré sa révocation, j'ai dit, en réponse à un télégramme de Washington, qui me demandait comment les choses se passaient en Louisiane, que l'état des choses y était sombre et que le peuple y était très abattu, que tout changement y serait presque universellement accepté.

Ce télégramme se référait à des matières et à des choses générales, et n'avait pas d'autre caractère, bien que le général Sheridan y fût compris. Si c'était là suggérer le rappel de cet officier, à la bonne heure! mais son nom n'était pas mentionné.

Si je réclame le droit, en commun avec tous les autres citoyens, de critiquer à ce point l'administration du général Sheridan, administration qui n'est pas purement militaire, et qui dans ma visite récente à la Nlle Orléans, je me suis scrupuleusement abstenu de faire ainsi autant que je puis me rappeler. Je n'ai exprimé aucune opinion pour ou contre sa politique, à qui que ce fût, et je n'ai de motif pour le faire et mon souvenir est qu'il m'est habituellement sur toute chose.

Comme je sais qu'il n'y a pas de preuves suffisantes pour baser cette accusation, je ne puis concevoir comment il est possible que le général Sheridan ait pu la proférer. Je suis, par conséquent forcé d'en venir à la conclusion qu'il n'avait pas de meilleur fondement dans son esprit que des conjectures et des soupçons. Je concours avec le général Sheridan dans ses regrets. Je suis réellement désolé qu'un homme qui a porté le nom qu'il porte, je ne puisse visiter la Nlle Orléans sans être le sujet de toute sensation propre à émotionner le public, et il parait aussi inutile que malheureux pour moi qu'il ait servi de tel medium dans les mains du général Sheridan pour faire du bruit, car son mérite apparait, tient une si large place dans l'admiration des peuples.

Le général Sheridan aurait pu me laisser passer, je crois, et nul mal ne fût résulté de ce que j'eusse échappé à cette collision qui a nécessité ce démenti.

Afin de soulager l'esprit du général Sheridan, permettez-moi de dire un mot pour expliquer ma mission à la Nlle Orléans.

Assigné à un commandement dans un département fort lointain, et devant aussi aller dans le voyage, je pensai qu'avant un si long voyage, je pouvais aller au Sud dire adieu à une partie de ma famille et à nombre de mes parents qui sont à la Nlle Orléans, à Baton Rouge et à la Passe Christian.

J'ai profité de ma dernière chance pour faire cette visite qui m'a absorbé au point de refuser toute invitation au dehors, à la requête de mes nombreux et hospitaliers amis. C'est quand j'ai eu rempli cette mission domestique, je suis parti.

J'ai l'honneur d'être, général, très respectueusement,
L. H. ROUSSEAU.

Au général U. S. Grant,
Commandant etc.

P. S.—Comme ces accusations sont parvenues aux oreilles du Président, j'ai pris la liberté de lui adresser une copie de cette réplique.
L. H. ROUSSEAU.

Charleston, 26—Coton ferme, aux taux en baisse de samedi. Vente de 79 balles. Midd. 25 1/2. Reçu 287 balles. Total des votants enregistré jusqu'à 7 heures du soir, blancs 2,211; de couleur 4200. Le total en ville et dans le reste de l'Etat, est de 9745 blancs et 22,695 de couleur.

Richmond, 26—Le major Delamater, chirurgien en chef du bureau médical de ce district, a été renvoyé aujourd'hui. C'est le premier officier volontaire qu'on ait renvoyé jusqu'ici d'après le système de destitution qui vient d'être établi.

Une assemblée de républicains de couleur a eu lieu à Manchester, samedi soir. Elle a été harrangueé par G. R. Porter, avocat de la commune; cet orateur, venu de Norfolk, parcourt tout l'Etat sous les auspices du comité National Républicain. Il a été fortement applaudi en exprimant ses sentiments sur les vœux que le Président Johnson et le général Grant soient pendus aussi haut que l'a été "Lamon".

New York, 26—Etat des banques; Prêts diminués de $2,534,000; espèces augmentées de $107,000; circulation augmentée de $66,000; dépôts diminués de $5,392,000; greenbacks diminués de $4,513,000. L'argent abonde et les taux sont les mêmes. L'or a clos ferme à 140 7/8. Sterling 109 1/2 à 109 5/8. Balance à la sous-Trésorerie, $133,000,000.

Dépêches de Dimanche.

L'INSURRECTION ESPAGNOLE.

Attaque de la Presse prussienne contre Napoléon.

Paris, 25. — Une insurrection a éclaté dans l'Aragon, Espagne. Les insurgés refoulent tout devant eux.

Le steamer grec Arcadia, qui avait tant eu de succès jusqu'ici dans ses communications avec les Crétois, a été sabordé et brûlé par son équipage à l'approche des Turcs. L'équipage a gagné la côte dans des bateaux.

Berlin, 25. — Les journaux semi-officiels de cette ville attaquent avec violence la politique de la France, et dénoncent l'acte de Napoléon dans la conférence de Salzburg.

Washington, 25. — Au Conseil des Aldermen de Boston quand il s'est agi d'offrir les courtoisies municipales à Stanton, il y avait à peine un quorum présent, et la proposition n'a passé qu'à une très faible majorité.

Le Stonewall part demain pour le Japon. Le secrétaire Seward et les ministres français et espagnol ont fait visite au steamer aujourd'hui.

Une correspondance de la Havane au *Herald* dit que le gouverneur de Santo Domingo a envoyé un messager à Washington pour annoncer qu'il accepte les cinq millions de piastres pour le port de Samana.

Le délai dans la pose du câble de Key West à Punta Rosa a été occasionné par l'emploi d'une partie du câble entre Key West et Cuba.

Le Western Metropolis est parti hier de New York pour Brême, avec 239 officiers ou soldats de l'armée impériale du Mexique.

Une dépêche du Fort Hays dit que le capt. Ames a eu une chaude affaire contre 800 Indiens par lesquels il a été repoussé après les avoir chargés deux fois. Il a perdu six hommes et a eu 25 blessés. Il a laissé ses morts sur le champ de bataille. Les Indiens avaient cerné les troupes et le combat a duré trois jours. Les majors Elliott et Moore partent pour le théâtre de la guerre avec une force considérable, et la dépêche ajoute : "Nous avons besoin de troupes ici."

La récolte de vin de San Francisco est estimée à 35 millions de gallons. On a fait un demi-million de gallons de brandy.

Charleston, 25 août—Enregistrés hier, 319 dont 176 blancs et 143 noirs.

Raleigh, 25—Le nouveau temple théâtral de Tucker a été dédié samedi soir. Il y avait une foule d'élite. L'édifice est un des plus beaux du Sud.

On dit que le Raleigh Progress a été menacé de suspension parcequ'il avait tourné Sickles en ridicule.

Philadelphie, 25 août— Le navire Lizzie Moses, d'ici pour Anvers, est parti hier. L'équipage s'est mutiné à quelques milles au-dessous d'ici et a pris possession du navire. La police s'est rendue à bord et a arrêté 14 des mutins après un sérieux combat.

Dépêches de lundi après-midi.

Correspondance entre le Président et le général Grant.

Galveston, 26. — Il y a eu 26 enterrements samedi et 153 pendant la semaine. Parmi les morts, on cite le capt. Nickerson, du Massachusetts, et le capt. Kennedy, du schooner Liberty, New-York.

Les négociants de New-York, par l'intermédiaire de Blum & Co, ont envoyé $1,000 à l'Association Howard.

Washington, 26.—La correspondance entre Johnson et Grant relative à la révocation de Sheridan est publiée ce matin dans le *Herald* et le *Post*.

On dit à la Maison Blanche que Sheridan laissera le 5e district militaire à la charge de Hartsuff, et qu'il ira dans l'Ouest relever Hancock qui assumera alors le commandement du 5e district.

On parle de Swayne comme devant remplacer Pope, et de Meade comme devant remplacer Sickles.

Liverpool, 26, 2 h. P. M.—Peu d'affaires en coton. Même cotes.

New York, 26—Or, 140 7/8. Argent, de 4 à 5 pour cent. Coton, plat à 28c.

Le bruit court que tout le cabinet a résigné.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi soir, 26 août.

Nous n'avons à annoncer ni animation, ni variations.—Il s'est vendu peu de coton à cause du désaccord entre les vendeurs et les acheteurs et la faible quantité de l'article sur place. Les ventes ne s'élèvent qu'à 350 balles, aux prix antérieurs. Il y avait indice de faiblesse à la clôture.

L'or a ouvert nominalement à 139 3/4 à 140 contre 140 5/8 dans Wall street; il a ensuite monté et a clos ferme à 140 1/4.—Les offres étaient quelque peu rares et le désir d'acheter ne s'est pas manifesté. Les transactions comprennent $2,000, $2,000, $3,500 et $10,000 à 140, $12,000 au même taux, $1,000 à 140 1/2 et $5,000 au même taux.—La demande d'argent était assez bonne, mais la quantité était limitée; on a vendu $800, en demi-piastres américaines, à 132 3/4, $1,500 dito à 133 et 500 mexicaines à 143 3/4.

Il s'est fait peu de chose dans le change étranger. Des banques et des banquiers ont acheté 1000 livres No 1 à 153, 1000 livres et 3300 livres à 153 3/4, 700 livres de première classe à 154, 1000 livres au même taux et 500 livres de banque à 154 1/2. — Dans le change sur France, 15,000 francs de banquiers à 3.62 1/2 et $25,000 do. do. à 5.10 pour de l'or. — Le sterling peut être coté nominalement à 151 à 152 les traites-connaissements, 153 à 153 1/2 le No 1 à première classe et 154 1/2 à 155 le change de banque; le change sur France, à 3.67 1/2 le commercial No 1 et 3.65 à 3.62 1/2 le change de banque.

Le change américain est resté calme, sans varier. Les banques ont encore tiré sur New York à 1/2 de prime; peu d'entre elles voulaient tirer de fortes sommes à ce taux. Il s'est traité $2,000, $3,000, $7,000, $10,000, $10,000, $20,000 et $25,000 sur New York et sur Boston, à vue, à 3/8 de prime, $8,000 à 5/16, $4,000, $5,000, $6,000, $6,000 et $30,000 à 1/4, $35,000 (check de banque) à 1/2, $5,000 à cinq jours au pair, une petite somme à quinze jours de vue à 1/2 d'escompte et $15,000 à trente jours à 3/4. Le cours du change commercial étaient, à la clôture, de 1/4 à 5/16 et 3/8 de prime.

Il ne s'est pas vendu d'actions.

La même remarque s'applique aux bons de la ville. Les consolidés sont toujours cotés à 80 à 88, et les émissions en faveur de chemins de fer à 76 à 78, suivant les coupons. Les "taxes" de la Louisiane sont cotées à 58 à 60; les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 71 à 72; les billets (monnaie) du chemin de fer de Jackson, à 70 à 72; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 51 à 55.

$3000 en gros billets de la ville se sont vendues à 88 et $2000 en billets du Trésor de l'Etat à 74 1/4.—Les billets de la banque de la Louisiane, sont cotés à 13 à 41 et les billets du Trésor de l'Etat à 74 à 76.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE,
Lundi, 26 août 1867

COTON—Le mouvement a été restreint, aujourd'hui, les opérations s'étant bornées à un montant de 350 balles, prises par quelques personnes qui avaient à opérer le complément d'ordres antérieurs. Le marché, à cause de la décroissance du stock actuel, a été pauvrement approvisionné, et les facteurs ont fortement maintenu leurs demandes premières, tandis que de leur côté, et forte de la dépréciation qui se fait sentir sur les marchés de New York et de Liverpool, n'ont pas voulu traiter à moins de concessions, or, n'ayant pas réussi à les obtenir, la plupart d'entre eux se sont retirés du marché. Les prix n'ont indiqué aucune variation matérielle, bien que, à tout prendre, les dispositions aient été moins fermes. En égard aux remarques qui précèdent, nous reproduisons nos cotes: ordinary 21 à 23 c, good ordinary 21 à —, low middling 26 1/2 à — et middling 26 1/2 à —.

Stock en mains au 1er sept. 1866, balles 102,089
Reçu aujourd'hui 217
Précédemment 723623—723840

Balles additionnelles, composées de cotons avariés, épars, de rebuts, saisis et échantillons — 13323 779692 — 881714

Expédié aujourd'hui — précédemment — 865412

Stock en mains — 16302

TABAC—Nous avons encore à signaler un marché inactif. La demande a été bonne vers le commencement de la journée, mais comme la vue des détenteurs outrepassaient les chiffres antérieurs—fixés sans doute en vue du ton plus favorable des nouvelles de la récolte encore sur pied—les acheteurs ont donc été obligés de s'abstenir d'opérer, la nature des ordres dont ils étaient porteurs ne le leur permettant pas de donner les prix demandés. Partant, les ventes ont été nulles, n'ayant pu embrasser que quelques petits lots pris pour le commerce de la ville. Nous répétons nos cotes :

Léger—Inferior lugs, 4 à 4 1/2, good lugs 4 1/2 à 5, inferior à common leaf, 6 à 7 1/2, medium leaf 8 à 10 1/2, fair leaf 11 — à 13, fine leaf 13 1/2 à 15 1/2, choice selections 16 1/2 à 18 1/2 cts.

Lourd—Inferior and trashy lugs 4 1/2 à 5, good lugs 5 1/2 à 6, in & com. leaf 7 à 8 1/2, medium leaf 9 à 11 1/2, fair, 12 à 13 1/2, fine 14 1/2 à 18— choice selections 18 1/2 à 21.

Il n'y a pas eu d'arrivage de l'Ouest depuis notre dernier rapport.

SUCRE—Il ne s'est opéré aucun changement dans l'article, depuis hier. Le stock en mains est faible et la demande modérée. Les transactions aujourd'hui ont embrassé quelques petits lots de détail à 15 1/2 à 15 1/2 cents la livre de Louisiane fully fair, 15 1/2 à 16 c.; pour le jaune clarifié, et 17 1/4 à 18 cts pour le blanc. Il s'est fait aujourd'hui quelques demandes de sucre de Cube, de qualité, qui amené la vente de 260 caisses No 3, à des conditions privées. Le sucre de Cube se vend en détail, en barils, 13 1/4 à 13 3/4 c la livre de good fair, 14 1/4 le fully fair; en caisses 12 7/8 à 13 1/4 cts la livre des Nos 12 à 13, 13 1/4 à 14 1/4 c pour les Nos 14 et 15, 15 à 15 1/2 pour les Nos 16 à 18 et 15 3/4 à 16 1/4 cts pour les Nos 19 à 20.

MELASSE—Il ne nous est rien arrivé de la côte, depuis notre dernier rapport. Il n'y a que peu de mélasse de la Louisiane en ville, presque tous les envois que nous en avions reçus ayant été vendus. L'article est coté à 60 cts le gallon. Calme.

FARINE—Il n'a régné aujourd'hui sur ce marché qu'une activité modérée. Les dispositions ont été plus fermes de la part de quelques détenteurs, mais les acheteurs paraissent disposés à attendre pour opérer plus amplement, la prochaine arrivée de nouveaux renforts. Les ventes de l'aujourd'hui ont embrassé 735 barils dont 335 d'extra de choix en au lot, 50 de double extra à des conditions privées, 75 de superfine, 100 en divers lots à $ 9, 125 de simple extra à $9 50, 50 de triple extra de choix à $13.

MAÏS—La demande a été bonne, aujourd'hui, sur ce marché, mais le mouvement a été restreinte à cause du peu de vouloir des acheteurs d'opérer aux prix élevés du moment. Conséquemment, les ventes n'ont pu embrasser qu'un montant de 1300 sacs dont 200 de jaune, 200 de blanc mélangé, 400 de blanc et 500 de blanc et de blanc mélangé à $1 25 le boisseau.

AVOINE—Le marché est ferme et le stock faible. Bonne demande. Ventes, aujourd'hui, de 450 sacs, en lots et dont 300, 150 à 70 cts.

SON—La demande de son, pour l'exportation, a été très active. L'approvisionnement en mains en est de beaucoup réduit et les prix de l'article sont fermes et en hausse. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé environ 7400 sacs, dont 6000 pris pour l'exportation à $1 20, 200, en mauvais état, pris pour le commerce à $1 15, 700 en bon état à $1 20 les 100 livres et 462 à des conditions privées.

FOIN—Il s'en est fait des ventes embrassant 800 balles dont 150 de prime, à $29 et 650 dont $30 le tonneau. Les meilleures qualités sont en bonne demande et le stock de ces grades est rond. Les qualités inférieures sont calmes et nominales.

PORC—Le marché a été calme, mais ferme à l'ouverture. Le stock de porc est faible et la demande modérée. Cependant, plus tard dans la journée, la demande est devenue considérable et les détenteurs ont obtenu une hausse de 25 c le baril de mess. Les transactions ont embrassé 620 barils dont 300, 150, devant arriver, à $26 12 1/2, 100, 70 en magasin à $26 25 le baril.

BACON—Le bacon est ferme et l'approvisionnement en est faible et la demande bonne. Ventes, aujourd'hui, de 46, 50 et 10 tierçons de jambons curés au sucre, à 22 1/2 c. la livre, 10 do à 23 cts et 6 barriques de côtés désossés à 17 3/4 c la livre. Nous cotons pour le placement 13 3/4 à 14 c les épaules, 17 3/4 à 18 c les côtés désossés et 18 à 23 cts la livre de jambon curé au sucre, selon la qualité.

SAINDOUX—L'article est calme, l'approvisionnement rond et la demande modérée. Nous cotons le saindoux en barils 14 à 14 1/4 cts, en tierçons 14 à 14 1/2 cts et en barillets 14 3/4 à 15 cts. Un lot de 30 tierçons de prime s'est vendu aujourd'hui à 14 cts.

FARINE DE MAÏS—Un lot de 50 barils de farine séchée au four s'est vendu aujourd'hui à $5 25 le baril.

RIZ—Il n'y a pas de riz de la Caroline en premières mains. Cette qualité est cotée à 14 à 14 1/2 c la livre. Le stock de riz de la Louisiane est faible et éprouve en même temps une demande modérée à 10 à 11 1/2 c la livre. Le riz de l'Inde se vend 9 1/2 à 10 1/2 cts la livre.

CHANDELLES DE STAR—L'approvisionnement de chandelles est faible et la demande modérée. Les détenteurs en demandent actuellement 17 1/2 à 19 cts pour les chandelles de 12 onces, celles de 14 19 à 22 c et celles portant le poids plein 23 à 25 c la livre.

VIANDE VERTE—Les épaules salées à sec se vendent en détail et en magasin à 12 3/4 cents la livre.

CORDE D'EMBALLAGE—Se vend en détail de 10 à 10 1/2 c la livre.

DIVERS—Les œufs en barils se vendent au débarcadère $12 à $14 et en caisses 14 à 16 cts la douzaine, les jeunes poules à $5 à $5 50 la douzaine, les vieilles $8 50 à $9 la douzaine, les oies $8 à $10, les dindes $26 à $30, les pommes de terre de St Louis, en sacs, $1 75 à $2, celles de Louisville, en barils, $1 à $1 25, les oignons $6 50 à $7, les pommes $6 à $6 50, les choux $15 à $20 le cent.

LAINE—Le stock en est rond et la demande bonne. Nous cotons la lavée 27 à 30 cts, 10 à 12 cts la laine pleine de glouterons 18 à 21 ct la native de la Louisiane, 24 c la 1/2 et 3/4 Merino, et 25 à 26 la livre de 3/4 à 7/8 merino.

PEAUX—Le stock de l'article est faible mais la demande en est modérée. Nous cotons les vertes 10 à 10 1/2 c et 15 à 17 c les sèches.

VINAIGRE—Le vinaigre de cidre se vend à 22 1/2 à 25 c, le Cincinnati grape se débite à 25 à 27 1/2 c et le vinaigre blanc français 75 cents le gallon.

SEL—Approvisionnement faible et bonne demande. Nous cotons le gros sel en magasin à $2 20 à $2 30 le sac et les lots ronds en entrepots à $2 10, le fin en magasin $2 25 à $2 45 et $2 15 à $2 30 les lots ronds en entrepots.

BEURRE—Le beurre de choix du Nord est rare et en bonne demande. Les autres qualités abondent et la demande n'en est que modérée. Nous cotons le bon beurre du Nord à 28 à 32 cts et celui de l'Ouest à 13 à 22 cts la livre.

FROMAGE—Le stock en mains en est fort et la demande modérée. Nous cotons 13 à 14 cts la livre de fromage de l'Ouest et 15 à 18 c la livre de fromage du Nord.

HUILE DE CHARBON—Le stock de l'huile est modéré et la demande de l'article est forte.—Nous cotons l'huile en baril 32 c le gallon, à prendre en forts lots, et en gros 65 cts. Ventes en détail à 55 à 60 c pour l'article en baril, et en caisse 70 cts.

Dragues—La drêche est fort calme à $1 à $1 80 le boisseau de drêche de l'Ouest et $2 80 à $2 pour celle du Canada.

HOUBLON—L'approvisionnement de l'article est faible et la demande bonne avec offre de 65 à 70 cts la livre.

SUIF—Nous cotons 9 1/2 à 10 c pour le suif fait en ville, le suif venant de la campagne 10 1/2 cts la livre.

POMMES SECHES—L'article se vend en lots à 4 à 6 c la livre.

WHISKY—Il y a sur le marché un fort approvisionnement de whisky de l'Ouest, mais le stock de whisky de la Louisiane est faible. Cependant, l'un et l'autre de ces deux articles n'éprouvent qu'une demande pour le détail. Nous cotons le whisky de l'Ouest, sous clés, 35 à 40 c et celui de la Louisiane, à 25 c le gallon.

CAFÉ—Il y a en mains, un fort stock de café, environ les deux tiers de ce stock, ne se composent, cependant, que de bas grades. La demande de l'article est bonne et porte principalement sur les meilleures qualités. Nous cotons 23 1/2 à 26 1/2 c en monnaie courante et 16 1/2 à 18 1/2 c en or pour le low fair à strictement prime.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 27 août 1867.

Arrivé, hier—157 bœufs du Texas et 264 moutons.

Vendu—288 bœufs du Texas, 272 veaux et veaux d'un an, 65 cochons, 264 moutons et 2 vaches à lait.

A vendre—636 bœufs du Texas, 233 veaux et veaux d'un an, 96 cochons, 667 moutons et 41 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par liv. net,	—	9 à 10	—
do do 2me qualité, do	—	— à —	—
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	35	— à 45	—
do do 2me qualité, par tête	30	— à 40	—
do do 3me qualité, par tête	15	— à 20	—
Cochons par tête, gr.	—	9 à —	10
Moutons 1ère qualité par tête	2 50	à 3	00
do 2me do do	1 50	à 2	00
do 3me do do	—	—	—
Vaches du Texas, avec veaux, par tête	30	— à 50	00
Vaches à lait, de choix, par tête	—	— à 100	00
do de 2e qualité, par tête	50	— à 80	00
Veaux, par tête	8	— à 15	00
Veaux d'un an, par tête	7	— à 16	00
Chèvres, par tête	1 50	à 4	00

MARIE, le 19 courant, à l'église Ste-Rose de Lima par le révérend père G. Chalon, curé de la Cathédrale St-Louis, Monsieur LOUIS L. LAMBERT à Mademoiselle ISABELLE F. DOUCE—Tous deux de cette ville.

Décédé hier à onze heures du soir, 26 août, à l'archevéché, à l'âge de vingt six ans, monsieur l'abbé CONSTANT ORHANT, vicaire de l'Eglise de Ste Marie. Les funérailles se feront aujourd'hui, 27 août, à quatre heures du soir. Tous les prêtres de la ville, qui n'en sont pas empêchés, sont invités à y assister. Le service se fera à l'Archevêché.

G. RAYMOND, V. G.

Décédé, le 26 août, à midi 5 minutes, VIDIAN MAXIME BAROUSSE, fils de Victor Barousse et de Caroline Jehlen. Les amis et connaissances des deux familles sont priés d'assister, sans autre invitation, à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, le 27, à 4 heures précises. Le convoi partira de la demeure de son père, rue St Pierre, No 72.

De la part de son père.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St. Louis, mardi le 27 août 1867, à 7 heures du matin, pour le repos de l'âme de NUMA H. SALVANT. Les amis et connaissances de la famille S. M. Salvant sont priés d'y assister.

Le Dr. CHARLES EZKELLS,
DENTISTE,
Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, 2me maison après la rue de Canal, près de Lopez.
Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote. 21mars—6m

Notice aux Maitres Boulangers.
LES membres de la Société consolidée des Maîtres Boulangers, ainsi que tous les Maîtres boulangers, sont requis de se réunir pour affaires importantes, AUJOURD'HUI mardi 27 août, à une heure de l'après-midi à la salle du Colyseum, rue Bienville, entre Chartres et Passage de la Bourse.
Par ordre. LANGLER, secrétaire.
27août—1

HEBERT & ESCOUSSE.
131 Rue de Chartres.
PAPIERS PEINTS FRANÇAIS
Reçu par le navire Léonidas.
13,000 rouleaux de papiers peints français, pour être vendus depuis 20 cents jusqu'à 60 cents le rouleau.
BORDURES ASSORTIES.
Egalement reçu par les derniers steamers, PAPIERS NOUVEAUX, Grecs, Doré, Marbres, Agate, Chênes et imitation de bois pour toute décoration.
Le tout au plus juste prix.
17 août—6f

Pensionnat de Jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme. V. CARNATZ,
No. 287, rue Prytania, encoignure Première.
MME CARNATZ a l'honneur d'informer les parents que la réouverture des classes est fixée au 2 septembre.
Pour plus amples renseignements s'adresser à l'institut. 27 août—1m

A CÉDER.
UNE bonne clientèle de médecin de campagne, dans une localité saine, à 3 heures de la Nouvelle-Orléans, communiquant par chemin de fer et bateaux tous les jours. On vendrait aussi la maison, s'il est nécessaire. La clientèle est excellente. [illegible]
S'adresser au bureau de la RENAISSANCE.
27 août—1m

AVIS.
MA femme, Marie Jeanne Farell ayant quitté le domicile conjugal, je préviens le public qu'à partir de ce jour, je ne serai plus responsable d'aucune dette qu'elle pourra contracter.
JEAN BOÉ.
27 août—3f

Demande de Cuisinière.
ON demande une bonne cuisinière ou une bonne cuisinier, ayant de bonnes recommandations comme capacité et bonne conduite. S'adresser rue de l'Esplanade No 94, entre Bourbon et Dauphine. 27 août—1

Demande de Cuisinière.
ON demande une CUISINIÈRE française ayant de bonnes recommandations.
S'adresser au No 234 rue du Canal. 27 août—6f

EN débarquement des navires Alert, Logan et Anna, de Bordeaux—
250 caisses vin rouge "Raye" DELB & Co,
50 do do "Queyries" do
40 do do "Montferrand do
100 barriq. do do Dupuy & Samaresolh,
25 do do do P. Curmont & Co.
300 caisses cerises roses à l'eau-de-vie,
20 do fruits à l'eau-de-vie, assortis,
10 quarts eau-de-vie de cognac Comandon & Co.
A vendre par PIAGGIO BROTHERS,
27août—6f No 64, Vieille-Levée.

Société Lusitano Portugaise de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans.
ELECTIONS.
CONFORMEMENT à l'article 2, section 4, de ses règlements, tous les membres sont requis de se trouver à la salle, mercredi prochain, 28 août, à l'effet d'élire des officiers et un médecin pour l'année.
MM. les juges seront prêts à recevoir les votes de 4 à 8 heures du soir. L'assemblée est requise.
Nlle Orléans, 25 août 1867.
Par ordre du Président,
25 août—3 P. M. CANTON, Secrétaire.

Sociedade Portugueza de Nova Orleans.
ELLEICOES.
Segun nos mands o Alo. 2, sec. 4 de nossos Regulamentos
Todos los que la componen se reuniraõ quarta feira proxima 28 do corrente no local da Sociedade, caminho de Bayou road, para elegir Officiaes et Doutor que serviraõ durante o anno seguiente:
Os Srs Juices da Elleiçaõ reciveraõ votos desde las 4 de la tarde atte as 8 P. M.
Novo Orleans 25 de agosto 1867.
Por ordem do Prezidente
25 août—4f P. M. CANTON, Srio.

DIVERS.
En débarquement des navires Anna, Logan et Alert, en magasin et à vendre par les soussignés :
408 barriques vin rouge Bordeaux, St-Loubes et autres marques, de famille,
45 " "
20 1/2 " "
400 caisses vin rouge St-Loubes et Léoville Martin,
10 barriques Absinthe Ed Pernod,
100 caisses champagne, G Gibert (frais)
40 barils vinaigre vin blanc,
8 pipes genièvre de Hollande—marque steam-Boat, de Ryhbend,
15 1/2 " "
10 quarts pipes cognac Castillon (1815)
30 " " cognac Vine Growers, de 1864 et 1854,
65 octaves et quarts pipes cognac, Jul'n Laferrière,
10 octaves, Louis Le Berton, 1865,
10 caisses muscades No 1,
3 boites indigo de Madras (mou)
WM. H. VREDENBURGH & NEPHEW,
26 août—10 f Rue St-Louis, No 17.

En Débarquement des navires ALERT, ANNA et LOGAN, de Bordeaux.
1000 caisses CERISES à l'eau-de-vie, nouvelle récolte,
200 barriques VIN rouge, Beyssac & Gautier,
10 caisses TRUFFES noires de Périgord,
100 caisses CHAMPIGNONS et PETITS-POIS au naturel,
50 barils VINAIGRE de vin blanc.
A vendre par ANT. LANATA,
25 août—4f 9 et 11, rue Jefferson.

A vendre.
UNE IMPRIMERIE de campagne, presse et matériel.
S'adresser au bureau du "Drapeau de l'Ascension" à Donaldsonville. 30 juil—1 m

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.
Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.
DU Bois préparé et brut, des chassis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19juil—1an

J. V. GOURDAIN,
COURTIER,
Passage de la Bourse, No 16,
entre les rues Douane et Canal, en face de la Bourse des Négociants et des Encanteurs.
8août—1me NLLE-ORLEANS, LNE

Produits de l'île de Cube.
Plusieurs chargements de mélasse Moscovade, en boucauts, tierçons et barils.
1500 CAISSES SUCRE blanc et sucre jaune pour procurie,
100 caisses GELEE et PATE de gouyave,
20 futailles MIEL de choix,
50 sacs CAFÉ de la Havane,
50 sacs CACAO,
200,000 CIGARES des meilleures marques.
—Ainsi que—
25 boucauts CHARBON pulvérisé, 1re qualité.
En magasin et à vendre par
E. TROISGROS, No 56 et 57, rue de la Douane, 14août—3m entre Chartres et Vieille-Levée

Family's Chartres Coffee
Avis aux familles, aux cafés et aux restaurants.
CAFÉ torréfié et concassé suivant la fameuse méthode de Chartres, (France) garanti pur et de première qualité.
Commandes livrées dans toutes les parties de la ville.
LECROQ & Cie.
Rue des Français, 7.
Dépôts dans tous les quartiers de la ville.
14août—1m

Vis Newell à Coton.
LA meilleure presse à coton est celle où se trouve la VIS NEWELL A COTON de STEDMAN & Co, qui surpasse en puissance toutes autres [illegible].
W. L. CUSHING,
rue St Charles, No 41
4 août—1an—[illegible]

Chas. T. HOWARD,
Rue du Camp, No 40.
Marchand de billets de LOTERIE et de POLICES, ayant une licence,
Vient d'ouvrir les bureaux suivants, pour qu'on puisse y prendre des Chances, de 25 cents et au dessus, dans la

LOTERIE DU KENTUCKY
—sur le—
Plan de Police, consistant à choisir soi-même son numéro !
Rue du Camp, No 40,
Au coin des rues St Charles et Gravier,
Rue Carondelet, No 5,
Au coin des rues Royale et Douane,
Rue de Chartres, en dessous St. Louis,
Rue Royale, No 165,
Au coin des rues Royale et St. Pierre,
Rue Ste Anne, No 8,
Au coin Douane et Passage de la Bourse,
Coin St Charles et Commercial Alley.
Que les acheteurs aient soin de prendre des billets de la LOTERIE DU KENTUCKY
et qu'ils se méfient de toutes les prétendues loteries.
25août—1ms

CHOCOLATS !
Extrait de l'*Indicateur* du Paris du 1er juillet 1867.
"JAMAIS, à aucune Exposition universelle les chocolats n'ont été représentés en si grand nombre et avec tant d'éclat qu'à l'Exposition universelle de 1867. La France avait, jusqu'ici, tenu le premier rang et avait exposé les meilleurs produits. Mais, il semble générale, furent admis par les juges les plus compétents que, cette année, la fabrication de WALTER BAKER & Cie., de Boston (Mass.) Etats Unis d'Amérique, tient la tête.
Cette maison, une des plus importantes des Etats-Unis, est établie depuis 1780.
Honneur, donc, au Nouveau Monde, qui, une fois de plus, a remporté la palme au grand concours de 1867."
Les CHOCOLATS DE WALTER BAKER & Cie., sont à vendre aux prix de la manufacture de Boston, par
VOSE BROTHERS,
21 août—1m 63 rue des Magasins.

A. SORRÉ,
53, rue de Chartres......Nouvelle Orléans.
44, rue Paradis-Poissonnière..........Paris.
REÇU par le steamer DARIEN un grand choix d'articles nouveauté en grande mode à Paris :
CEINTURES folle (nouveauté pour cet hiver),
AGRAFFES Bretonne (dernière mode),
COLLIERS jais—Boucles de jais,
PEIGNES jais (Russe et façon Ecaille),
FILETS en jais et en corail,
ORNEMENTS dorés pour chapeaux de dames (dernière nouveauté de Paris),
BLONDES couleur, Toile illusion, Crêpe,
RUBANS à cheveux et unis,
EVENTAILS, Bijoux fins (extra),
Un grand choix de Formes (dernier style).
Tous ces articles étant achetés par M. A. Sorré lui-même, à Paris, notre clientèle reconnaîtra dans le choix "le bon goût" qu'il possède dans tous ses achats.
Chaque mois notre maison de Paris nous expédie les dernières nouveautés.
Ventes en gros. A. SORRÉ.

Exposition de Paris.
UN grand nombre de personnes m'ayant manifesté le désir de posséder les photographies de tout ce qui se rattache à l'Exposition de Paris et celles du Palais dans ses détails, ainsi que des boîtes stéréoscopiques, j'annonce que je viens de recevoir un grand assortiment de ces articles.
Je cite particulièrement un nouveau diorama (vue générale de l'Exposition), nouveau système breveté.
A. SORRÉ.
21 août—6f 53, rue de Chartres.

Vin Rouge ! Vin Blanc !
EN débarquement de la barque ANNA, capitaine Pickett, de Bordeaux—
35 barriques vin rouge "Côtes de St-Jean,"
75 demi-barriques vin blanc "Côtes de Juvenac."
A vendre par CÉSAIRE FASSY,
25 août—6f 26, rue St. Louis.

EN débarquement du Tow Boat YANKEE et Barges de Louisville, et du CELESTE CLARK, de New York,
25 caisses CONFITURES des Shakers,
25 caisses ASPERGES de L. Hennard,
J. B. BOLARI,
21 août—3f Enc. Royale et St Louis.

POUR VERA-CRUZ.
DÉPART SAMEDI 31 août.—Ligne du Golfe. La goëlette CONSTANCE, fine voilière et de première classe, ayant une grande portion de sa cargaison engagée, partira le 31 courant. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord, Poste 14, Deuxième District, ou chez WM GOLDENBOW, 25 août—6f 63 rue du Camp.

Avis au Public.
A partir du 20 août, la société existant sous la raison sociale JUGE & LAPOINTE, est dissoute d'un commun accord.
M. Lapointe reste seul chargé de la liquidation des affaires de la société.
Les personnes qui ont des réclamations sont priées de vouloir bien les présenter à ... rue des Remparts, No 253.
21 août—6f JUGE & LAPOINTE.

Dissolution de Société.
LA société existant en la ville d'Alger pour le chemin de fer des Opelousas pour l'exploitation des bois de construction, et connue sous la raison de BRU & MERCER, est dissoute par consentement mutuel, à partir du 13 de ce mois.
Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont formé, en leur nom, une société sous la raison sociale de BRU & GUNN, et qu'ils continueront le même genre d'affaires que par le passé.
U. BRU. E. GUNN.
27 août—1m S. BOUDREAUX.

Dissolution de Société.
LA société existant entre MM. PAUL GUILOPÉ et E. CARRAINE, est dissoute d'un commun accord.
A partir du 20 août, M. E. CARRAINE est chargé de la liquidation de l'ancienne société et continuera le même genre d'affaires. Il sollicite les amis et la clientèle [illegible]
E. CARRAINE,
22août—6f No. 68, rue Conti, entre les rues Royale et Bourbon.

REÇU par le navire Arrow, de Marseille :
100 caisses Vermouth Noilly Prat & Co,
100 paniers Huile d'Olive Possel,
100 caisses Olives,
Capres,
25 barils Vin de Porto,
Sherry.
A vendre par COUTURIÉ & BORDELOIS,
22 août—1f 70 rue Vieille-Levée.

Graines de Jardinage.
LE soussigné a en magasin et reçoit constamment un approvisionnement de GRAINES DE JARDINAGE de la récolte de 1867, comprenant, en partie, les variétés suivantes :
Betteraves, assorties; Navets, assortis; Choux, assortis; Epinards, assortis; Laitue, Cerfeuil, Salsifis, Oignons, &c.
Les planteurs et les marchands de la campagne peuvent acheter chez lui, à des prix modérés, telles quantités de graines qu'ils voudront.
E. F. VIRGIN,
Successeur de D. Maupay,
21 août—6 Rue Gravier, No 104.

En débarquement du navire russe AMWIO de Marseille, et à vendre par les soussignés :
50 fûts VIN de Porto,
200 caisses VERMOUTH, Noilly Prat & Co.,
40 do OLIVES verdales,
40 do CAPRES,
20 do CORNICHONS,
150 paniers HUILE Plagniol, 22 onces,
75 do do do 11 do
50 caisses CASSIS de Dijon,
10 do 24 paubaps MOUTARDE,
30 do MUSCAT de Frontignan,
10 do VERMOUTH, Melchior & Chappes,
VON MAIGNAN & F. LABORDE,
23 et 25 rue Bienville, entre Chartres et Levée.
21 août—7f PP

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.
MESSIEURS les sociétaires sont prévenus que l'assemblée générale trimestrielle aura lieu DIMANCHE prochain, 25 courant, à 4 heures et demie, au local de la Société, rue Ste-Anne.
Par ordre du Président.
21 août—5 Le Secrétaire, A. BARBIER.

AVIS.
☞ La barque prussienne ALERT, capitaine Foss, venant de Bordeaux, est en déchargement dans le Second District.
Les consignataires sont requis de venir prendre livraison de leurs marchandises, sur la levée.
Les marchandises dont les permis n'auront pas été retirés dans le délai prescrit, seront envoyées dans les magasins publics, aux frais et risques de leurs consignataires.
C. CAVAROC & CO.,
No 5 Exchange Place.
Nouvelle Orléans, le 23 août 1867. 24 août—3f

☞ Ni le capitaine ni les consignataires de la barque prussienne ALERT, venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.
C. CAVAROC & CO.,
24 août—3f No 5 Exchange Place.

EN débarquement de la barque ALERT, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés :
140 barriques vin rouge,
60 barils vinaigre,
20 barriques vin rouge, MONTFERRAND, F S.
87 caisses CHATEAU TERREFORT CHATEAU COUTET, CHATEAU LAFITE, CHATEAU MARGAUX.
24 caisses CHATEAU TERREFORT, 24 demi-bouteilles.
C. CAVAROC & CO.,
24 août—3f No 5 Exchange Place.

Avis aux consignataires.
La barque prussienne ANNA, arrivée de Bordeaux, commencera son déchargement, au poteau 19, 2e District, MERCREDI, 28 du courant. Les consignataires sont requis de faire leurs entrées en Douane, de payer leurs comptes de fret et recevoir leurs marchandises sur la Levée, autrement lesdites marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques.
W. R. BUDDENDORFF,
24 août—3f Rue de la Commune, No 195.

AVIS.
☞ Ni le capitaine ni l'agent de la barque prussienne ANNA, arrivée de Bordeaux, ne sont responsables des dettes quelconques contractées par l'équipage de ladite barque.
24 août—3f W. R. BUDDENDORFF.

Hôpital de la rue du Cirque.
Nos 132-134, rue des Remparts, entre Perdido et Poydras.
LES malades seront admis à toute heure du jour et de la nuit, pendant la saison des maladies.—Consultations, depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures après midi. 24 août—1m—PP

Demande de Domestique.
ON demande une domestique blanche pour faire la cuisine pour une petite famille. Les meilleures recommandations seront exigées.
S'adresser au magasin, 20, rue Toulouse. 24 août—1f

Belle résidence à louer pour le 1er octobre.
[illegible] Vaste maison, située au Bayou Road, à dix minutes des chars des casernes, entre la propriété de J. A. Fernandez et le monument de Jackson, contenant trois chambres de face, salle à manger, deux cabinets et parloirs. [illegible]
S'adresser sur les lieux ou à J. A. Fernandez, No 9 rue Bienville. 25août—1m

MAISON A LOUER.
Une maison à double étage, située rue des Remparts No 140, entre les rues St-Pierre et Orléans.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
24 août

A louer.
Le second étage du magasin No 41 rue Vieille Levée, entre les rues Bienville et Douane. Possession donnée immédiatement.
16 août—1m

Demande de maison.
On demande à louer pour le 1er septembre prochain, UNE MAISON, située [illegible] [illegible] [illegible]

ACADEMIE DE MUSIQUE.
SPALDING & BIDWELL, Directeurs et Propriétaires.
J. KITTREDGE..............Trésorier.

OUVERTURE,
LUNDI, 2 Septembre 1867.
La Direction annonce aux habitants de la Nlle-Orléans que ce Théâtre favori a été peint et décoré de nouveau et que l'ouverture en aura lieu Lundi s'septembre, par les
MENESTRELS — Le Carnaval de la Rue,
L'organisation-monstre du dix-neuvième siècle.
Vingt Artistes Ethiopiens distingués.
Parmi lesquels se trouvent le célèbre A. M. HERNANDEZ, WAGNER, B. S. PURDY, les comédiens favoris du peuple; NED WEST, le monarque du clog.
QUATUOR chanté par MM. Ainsley Scott, Frederick, Wheaton et Brandisl.
Le magnifique Orchestre du Prof. Escott.
Le célèbre Brass-Band de Frank Bowles.
La Troupe japonaise impériale de Hernandez.
LA MACHINE A AÉRER
De l'Académie.
L'atmosphère du Théâtre est, à l'aide de cette machine, changée toutes les minutes et 10,000 pieds cubes d'air frais sont introduits dans la salle.
Une Magnifique Fontaine, placée au milieu du parquet, purifie l'air et charme les yeux.
Pour plus de détails, voir les affiches. 27 août

CLUB SHAKSPEARE.
Représentation au profit des malades de la Nlle-Ibérie.
AU THÉATRE DE L'OPÉRA,
MERCREDI soir, 28 août, à 7 h. et demie,
THE WIFE,
A TALE OF MANTUA.
De Sheridan Knowles.
Prix d'entrée........................Une piastre
On peut se procurer des billets en s'adressant aux Membres du Club, aux principaux magasins.
21août—4f

Représentation dramatique.
GRANDE Représentation donnée, le 31 Août, par la "Jeune Société dramatique franco américaine" avec le concours généreux de Mme Gravier au Théâtre de l'Opéra pour le bénéfice de l'Asile Ste Marie des Orphelins, coin Moreau et Mazant. La représentation commencera par le drame anglais en 2 actes "THE ROBBER'S WIFE," suivi du drame français en 5 actes, par Joseph Bouchardy, intitulé "LE SECRET DES CAVALIERS". Le rideau sera levé à [illegible] jours, de 9 A. M. à 3 P. M. Toutes les cartes sont signées pour sont le 17. 16août—2,9

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Bureau du Board des Assesseurs de la Ville.
Hotel de Ville, 15 août 1867.
LE Board des Assesseurs de la ville de la Nouvelle-Orléans ayant achevé leurs tableaux d'assessment pour l'année 1867, et des copies de ces tableaux ayant été remises au secrétaire du Board, dans la salle No 15 de l'Hotel de Ville—ils peuvent être examinés par les propriétaires ou contribuables de la dite ville de la Nlle-Orléans de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi tous les jours, (les dimanches exceptés) pendant cette époque de 5 jours à partir du 19 du courant. Après cette époque le Board des Assesseurs se réunira, dans son bureau le 20 21, 23, 24 et 25 septembre prochain afin de considérer les demandes des personnes qui se croient lésées.
S. P. HARPER,
16 août—1m Secrétaire du Board.

BANQUE DES MERCHANTS.
Nlle-Orléans, 30 juillet 1867.
A une assemblée générale des Actionnaires de cette Banque, tenue le 27 avril dernier, plus des deux tiers ayant approuvé la réduction des actions, et confirmée par un acte du 10 de juin 1867, pardevant Pierre Charles Cuvellier, notaire public—Les Actionnaires sont par le présent notifiés et requis de se présenter à la Banque, No 8 Commercial Place pour échanger leurs certificats de cent piastres par action pour de nouveaux certificats de soixante piastres, conformément au dit acte.
A. LURIA,
31 juillet—30f Secrétaire.

MM. Blanchin & Giraud,
No. 63, RUE DE LA VIEILLE LEVÉE.
EN débarquement du navire Arrow, de Marseille, et à vendre aux prix les plus réduits, les marchandises suivantes:
150 paniers HUILE D'OLIVE J. Plagniol
50 caisses VERMOUTH Noilly Prat & Co.
60 do do VERMICELLE et MACARONI, d'Aix.
25 barriques VIN ROUGE Bérasse.
5 " " " Paul Emile Thomas
100 " " " Vin blanc "Baudol"
15 " " " Fourcade Cette,
125 quarts vin de Porto, Durand
10 " " " Paul Emile Thomas,
SHERRY et PORTO E Moltier.
En magasin :
400 barriques VIN ROUGE Castelmoron,
25 barils VIN BLANC Sauternes,
25 quarts vieux COGNAC, différentes marques,
MADERE et SHERRY.
100 paniers BOUTEILLES vides.
200 caisses VIN ROUGE St. Loubes,
VIN BLANC,
20 CASSIS de Marcé d'Or,
20 CERISES à l'eau de vie. 16août—7f

Dépôt du Sud—Portraits et cadres.
UN choix de Portraits, Gravures et Glaces — Portraits et Gravures religieux du Sud, militaires, nationaux, maritimes et de famille. Glaces et Cadres pour la vente, en gros et en détail, aux bas prix. L'Ouest. A RAISON D'UNE PIASTRE PAR 21. MAINE EXPEDIE au bureau un beau assortiment pour parcourir la ville. Rue Gasquet, No 15, coin Derbigny.
B. M. WHEELPLY,
21 août—1m Editeur et importateur.

AVIS.
Graines de coton ! Graines de coton.
NOUS désirons acheter DIX MILLE TONNEAUX de GRAINES DE COTON pour notre manufacture de Bienville, et nous sommes toujours disposés à payer pour cet article le prix le plus élevé du marché.
Nous fournirons aux planteurs, sur leur demande les sacs et la ficelle nécessaires.
Tout ordre pour l'expédition de sacs devra être adressé à la Boîte de Poste No 1575 et recevra une prompte attention.
ALDIGE & WOLF.
17 août—3m Bienville Cotton Seed Oil Factory.

Graines de Navets,
NOUVELLE RECOLTE DE LANDRETH, 1867.
LE soussigné vient de recevoir, par le steamer "Star of the Union,"
NAVETS blancs à petits, de Hollande,
do à tête rouge,
do gros rond,
do gros Norfolk,
RUTA BAGA pourpres, tête jaune,
A vendre, en quantité, au gré des acheteurs, au magasin de graines de
H. HAFNER,
Rue St Charles, No 105, en face du théâtre St Charles
21 juillet—3m

Chandières à Sucre.
UN assortiment complet de chaudières à sucre en fer battu et en fonte, de la célèbre fonderie de MM. R. & J. Rankin de Liverpool.
A vendre par M. A. de LIZARDI,
3 août—3m No 5, rue Carondelet.

BOIS DE CONSTRUCTION.
VENANT d'être reçu : Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Bassin.
☞ Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres envoyés par les marchands commissionnaires.
15 février—1 an

HOTELS, RESTAURANTS, etc.

LA DOMINICA.
Confiserie, Patisserie, Glaces et Sorbets,
LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES,
NOCES &c.
Angle Canal et Bourgogne.
20 mai—1 an L. B GASTINEL.

RESTAURANT ST-LOUIS,
75 & 77......RUE ST-LOUIS......75 & 77

Tenu par H. Barthe.
M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances ainsi que le public que le samedi, 1er juin, il fera l'ouverture des nouveaux salons de société et cabinets particuliers qu'il vient de faire construire au-dessus de son restaurant. Rien n'ayant été épargné pour que ces salons soient vastes et aérés, communiquant à une belle et spacieuse galerie, et l'ameublement étant en tout point en rapport à l'agrandissement de son établissement, les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, y trouveront toujours le confort et l'élégance désirables. Comme par le passé, des vins de premier choix et surtout une grande modicité de prix recommanderont l'établissement.
Le Restaurant restera ouvert tous les jours jusqu'à minuit. 31mai—6m

RESTAURANT FRANCAIS,
..............RUE ROYALE.............32

Tenu par Philippe Forget,
Successeur de GALPIN.
CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c., &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.
1er juillet

RESTAURANT COSMOPOLITE
LOUIS CHAPLAIN, propriétaire,
No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON en premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux; ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
27janv—1 an

"THE CAVE"
8.............Rue Carondelet...............8
LES meilleures liqueurs, le meilleur vin, la meilleure bière, &c.
Lunches froids et chauds à toute heure. Un Restaurant est attaché à l'établissement.—La bière est refroidie par un nouveau procédé. FRANK HERBER,
28 juillet—1an Gérant

BLADON SPRINGS—Sources de Bladon, — Comté Choctaw, Alabama.
CE délicieux établissement de Bains est ouvert et prêt à recevoir les pensionnaires.
Nous croyons devoir appeler l'attention des malades, d'une manière toute spéciale sur cette eau qui guérit d'une manière infaillible la diarrhée chronique, de la dyspepsie, des rhumatismes, des maladies de foie, des maladies des reins et de la vessie, des maladies auxquelles les femmes sont sujettes et de la syphilis.
Prix de la pension.................$15 par semaine.
Des bateaux partent de Mobile tous les Mardis et Samedis soir pour les Sources.
JAMES CONNOR & CO,
10 mai—6m Propriétaires.

J. A. De HART,
DENTISTE,
27..............Dauphine..............27
Entre .... Prés Canal.

PLUS DE MAUX DE DENTS
E. RABASSE,
Chirurgien-Dentiste.
Vient d'ouvrir son office à l'angle des rues St Pierre et Royale.
ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE.
Il extrait les dents sans douleur.—Heures de consultations, de 8 h. A. M. à 5 h. P. M. 17 mai

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CARABAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE
180.....RUE DU CANAL....180
entre Bourgogne et Remparts, où il est [illegible]
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
18 mai—1m PP

Changement de Local.
Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 20 juin 1867.
CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune.
CHAS. BRIGGS,
20 juin—6m Président.

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky
POUR LE 26 AOUT — CLASSE 504
Plan de Police.

1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e
14	16	72	63	57	37	22	48	71	30	43	68

Le soussigné donne les renseignements et paie les lots gagnants de toutes les loteries légalisées.
C. T. HOWARD.
Marchand de billets de loterie, rue du Camp, No 40.
AVIS. — Méfiez-vous des prétendues loteries. — Le public est averti que les tirages quotidiens de la loterie de l'Etat du Kentucky sont publiés dans le Herald et le Times de New York, dans l'Enquirer de Cincinnati, le Republican de St. Louis et d'autres journaux, que les tirages sont toujours exacts.
21 août—1m.

INSTITUTIONS

Académie de l'Etat de la Louisiane,
Prof. ALEXANDRIA, La.
Fondée et soutenue par l'Etat de la Louisiane.
LA prochaine session commence le 2 septembre et se termine le 25 juin 1868.
FACULTÉ—Un corps complet de professeurs distingués pour toutes les branches de littérature et de la Science enseignées d'habitude dans les meilleurs collèges et universités.
COURS D'ÉTUDES — Département préparatoire et académique, et comprend un Cours littéraire et scientifique une École spéciale de Génie civil et une École de Commerce.
CONDITIONS—Pour tous les frais, excepté les vêtements, $400, $200 d'avance, le reste, en paiements égaux le 1er janvier et le 1er avril.
27 juil—2m D. F. BOYD, Surintendant.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures soumises à des professeurs de premier mérite, comprennent, le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.
Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.
L'Anglais le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien, reçoivent l'attention particulière.
Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.
Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.
LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix : $5.
Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct—6m MVD

INSTITUTION MARTIN.
HENRI DERON, SUCCESSEUR,
Rue du Bayou, entre Derbigny et Roman.
MR. HENRI DERON, de retour en ville, a l'honneur d'annoncer au public qu'il prend la direction de l'Institution Martin.
Il espère que les preuves de capacité qu'il a données pendant plus de seize années suffiront pour lui assurer le patronage de ses anciens clients et celui des familles qui voudront maintenant lui confier l'éducation de leurs enfants. 21 juin—3m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,
SUCCESSEUR DE Mme DERON.
No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On Peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. 21 août—1m

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous l'habile direction de professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. [illegible] [illegible]
RUFUS DOLBEAR, Président.

GIVEN, BROWN & CO,
R. P. GIVEN, D. A. GIVEN,
R. W. BROWN, R. S. DUKERSON,
Successeurs de GIVEN WATTS & CO.,
FACTEURS DE COTON
ET
COMMISSIONNAIRES.
Rue de la Commune, No 180, Nlle-Orléans.
28juillet—6m

ABSINTHE SUISSE
d'Edouard Pernod, Neuchâtel.
L'IMPORTATION de cet article en colis de moins de trente gallons étant maintenant prohibée, le soussigné a reçu des ordres pour une importation de direct et de l'Exportation de tous colis et de gros quantités de la Nouvelle-Orléans, pour le placement ou à la convenance du commerce pour les acheteurs.
G. W. DUNBAR & SON,
Rue St. Louis, Nos 12 et 14.
N. B.—La maison se tient responsable de la pureté de toute absinthe qui porte sa marque de commerce et de celle de la maison Edouard Pernod.

A vendre
UN moulin à sucre complet; rouleau de quatre pieds de long et vingt-six pouces de diamètre, avec un tube à vapeur de diamètre de 9 pouces et un cylindre de 18 pouces de diamètre.
S'adresser à ARTHUR THIBAUT,
rue Front Levee No 37.

Bons d'améliorations de la ville de Jefferson.
No. 897.
RESOLU que les nouveaux bons de la ville—bons [illegible] au montant de M. [illegible] [illegible]
Approuvé le 25 juillet 1867. [illegible]
JOHN T. MICHEL, Maire.
Conformément à la susdite résolution, le soussigné recevra des propositions pour l'achat des susdits bons. Ces bons [illegible] [illegible]
H. M. VAN SOLINGEN,
Rue Carondelet No 36.

Avis.
LE soussigné remercie sincèrement ses nombreux amis et le public du généreux patronage dont ils l'ont honoré à son ancien local, et espère qu'ils le continueront à la Maison Moresque, qui sera ouverte le 1er août. Les acheteurs trouveront à son nouvel établissement tout ce qui se rattache à son genre de commerce.
27 juil—1m JNO. GAUCHE.

Leçons particulières.
UN PROFESSEUR offre de donner des leçons particulières de mathématiques, de français, de latin, etc., ou de dessin linéaire et d'aquarelle.
S'adresser pour renseignements au bureau de "l'Abeille" de dix à trois heures.

CHOLERA.
Liqueur anti-cholérique de Raspail.
CETTE liqueur inventée par M. Raspail, l'un des plus grands chimistes du monde, est le seul préservatif reconnu efficace et employé par les trois quarts des populations européennes menacées du choléra.
C'est un remède certain contre la diarrhée chronique, la dysenterie, etc.
A vendre par F. GAUDOZ, Pharmacien,
1er août Encoignure Orléans et Bourbon.

INJECTIONS ET PILULES
DU
Dr. RICORD,
Pour la guérison de la Gonorrhée récente ou chronique chez les deux sexes, médication facile, cure garantie, à vendre par
F. GAUDOZ, Pharmacien,
28 juillet Enc. Conti et Bourgogne.

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.
F. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
23 juillet Enc. Conti et Bourgogne.

Docteur A. Landry,
De la Faculté de Médecine de Paris,
No 60, rue du Maine, encoignure Royale.
TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.
Consultations de 1 à 3 heures.
12août—3m.

CHAPELLERIE FRANÇAISE,
RUE DU CANAL, No 187 1/2.
VICTOR BOUTEOUE,
(Succursale du Magasin, No 32, rue St. Charles.)
Fabricant de CHAPEAUX de Soie et de Castor, sur commande, pour hommes, jeunes garçons et enfants, à des prix très réduits, rue du Canal, No 187 1/2, entre Dauphine et Bourgogne. 1er mai—3m

Le Dr, J. V. Delagrave,
ancien médecin interne des hôpitaux de Paris,
ancien chirurgien major de la marine impériale française,
A transféré son domicile et son office au No 134, rue St-Philippe, entre Bourgogne et Remparts.
Traitement de toutes les maladies chroniques ou aigues—Consultations de 10 heures à midi, et de 4 heures à 6 heures. 28 juillet—6m

Université de la Louisiane—Ecole de Médecine—Faculté :
A. H. CENAS, M. D., professeur honoraire d'obstétrique et des maladies des femmes et des enfants.
JAMES JONES, M. D., professeur d'obstétrique et des maladies des femmes et des enfants.
WARREN STONE, M. D., professeur de chirurgie.
T. G. RICHARDSON, M. D., professeur d'anatomie.
J. W. MALLET, Ph. D., professeur de chimie.
SAMUEL M. BEMISS, M. D., professeur de la théorie et de la pratique de la médecine.
STANFORD E. CHAILLÉ, M. D., professeur de physiologie et d'anatomie pathologique.
FRANK HAWTHORN, M. D., professeur, professeur de matière médicale et de thérapeutique.
Démonstrateurs d'Anatomie :
WM. C. NICHOLS, M. D.—C. J. BICKHAM, M. D.
Le trentième cours annuel commencera le 11 novembre et se terminera dans le mois de mars suivant. Il y aura [illegible]
Prix des cours, $140; matricule (payée une fois seulement) $5. Anatomie pratique, $10. Le paiement est exigé d'avance.
Pour plus de détails, s'adresser au professeur
S. M. BEMISS,
6 août—3me Doyen pro tempore.

J. M. ELKIN. F. STRINGER
ELKIN & Co.,
ENTREPOT DE TAPIS,
8.... RUE CARONDELET, PRES CANAL.
NATTES ET TOILES CIRÉES.
Reçu tout récemment :
NATTES des Canton, BLANCHES, à CARREAUX, et FANTAISIE.
Qui sont offertes à très bas prix, en gros et en détail.
TOILES CIRÉES, de 4 à 18 pieds.
TOILE CIRÉE, de table.
STORES—Une grande variété de nouveaux modèles [illegible]